



CONDITIONS DE LOCATION DES SALLES COMMUNALES

Valable dès le 01.01.2022

1

Annexe 1

DIVERS

Les salles communales sont louées aux tarifs suivants :

TARIFS

	<u>INDIGENE</u>	<u>EXTERIEUR</u>
SALLE POLYVALENTE		
Activités sportives – heure de 1 à 3 heures	CHF 20.-	CHF 20.-
dès la 4 ^{ème} heure	CHF 5.-	
Sociétés inscrites à Cuarnens	CHF 5.-	
GRANDE SALLE HOTEL		
Activités sportives – heure	CHF 5.-	CHF 20.-
SALLE DE SOCIETES		
Sociétés	Gratuit	Gratuit
Privé – heure	CHF 10.-	Non loué

Mis à jour et adopté en séance de Municipalité le 13 juin 2022.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

Frédéric Chappuis

La Secrétaire



Laetitia Rochat